

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GALEY**

Séance du samedi 04 avril 2026

**Membres en exercice : 10****Présents : 10****Représentés : 0****Absents : 0****Votants : 10****Pour : 10****Contre : 0****Abstentions : 0**

*Le quatre avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2026, s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de Bernadette THULLIEZ.*

**Présents :** Max LAFFORGUE, Bernadette THULLIEZ, Geneviève BARAT (FILLOLA), Philippe SANCHEZ, Françoise RIBET (CALVET), Gisèle RIBET, Pierre GOUAZE, Dominique OUSSET, Sébastien ARNAUD, David PUJOL

**Représentés:**

**Absents:**

*Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Max LAFFORGUE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.*

**Objet : Délibération pour le versement des indemnités de fonctions de l'adjointe au Maire**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

**Vu** les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjointe au Maire :

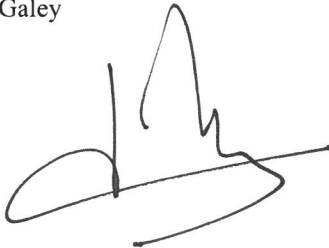
Madame Bernadette THULLIEZ : 10.89% de l'Indice Brut terminal de la fonction publique

L'enveloppe globale prévue aux articles L2123-22 à L2123-24 du CGCT n'est pas dépassée ;

L'indemnité de fonction sera automatiquement revalorisée en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et versée mensuellement ;

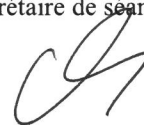
Monsieur Max LAFFORGUE

Maire de Galey



Madame Geneviève FILLOLA

Secrétaire de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Date de transmission de l'acte: 08/04/2026

Date de réception de l'AR: 08/04/2026

009-210901294-DE\_2026\_005-DE

A G E D I